

#2 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Réduire l'empreinte écologique
sur le territoire



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

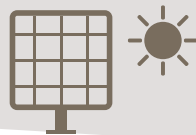
La fiche action vise à promouvoir toute initiative, expérimentation, projet, sur le thème de la transition énergétique, qui concourra à atténuer les effets négatifs et/ou à produire des effets positifs (hors obligations réglementaires). Ces projets auront d'abord un objet environnemental, et s'attacheront à avoir des liens avec l'économie, les aspects sanitaires ou sociaux.

L'empreinte écologique des actions humaines a des effets environnementaux mais également économiques, sanitaires et sociaux.



POUR QUELS PROJETS ?

- ➔ Etudes et diagnostics
- ➔ Développement des éco-matériaux
- ➔ Accompagnement de démarche de développement de l'économie circulaire
- ➔ Equipements innovants de récupération de chaleur
- ➔ Mécanisation d'entretien des espaces verts non émissifs en GES
- ➔ Productions d'énergies expérimentales ou en voie de développement : solaire thermique, moulins à vent, à eau, biomasse (hors bois énergie et méthaniseurs déchets organiques), projets citoyens et participatifs
- ➔ Développement des usages et des outils du numérique
- ➔ Actions de sensibilisation, d'animation en faveur de la diminution de l'empreinte écologique
- ➔ Mise en place de panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrière raccordée à une borne de charge de véhicule électrique (au niveau de parkings par exemple)
- ➔ Projets photovoltaïques et systèmes hydroélectriques en autoconsommation
- ➔ Systèmes de stockage de l'électricité sous forme d'hydrogène utilisable notamment sur des véhicules
- ➔ Développement de projets de valorisation des énergies renouvelables



Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes, EPCI, Pays, Département, Région
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Structures de l'enseignement supérieur et de la formation (universités, pôle des métiers, CFA)
- EPIC*
- Etablissements public de santé
- Offices de Tourisme
- Restaurateurs collectifs
- Collèges, Lycées

et de bénéficiaires privés :

- Associations
- PME et TPE
- Agriculteurs, GAEC, CUMA, CIVAM
- Restaurateurs privés
- Etablissements privés de santé
- Professions libérales
- SCI

*Etablissement Public à caractère
Industriel et Commercial

À QUELLES CONDITIONS ?



Pour les investissements : étude opérationnelle préalable

POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

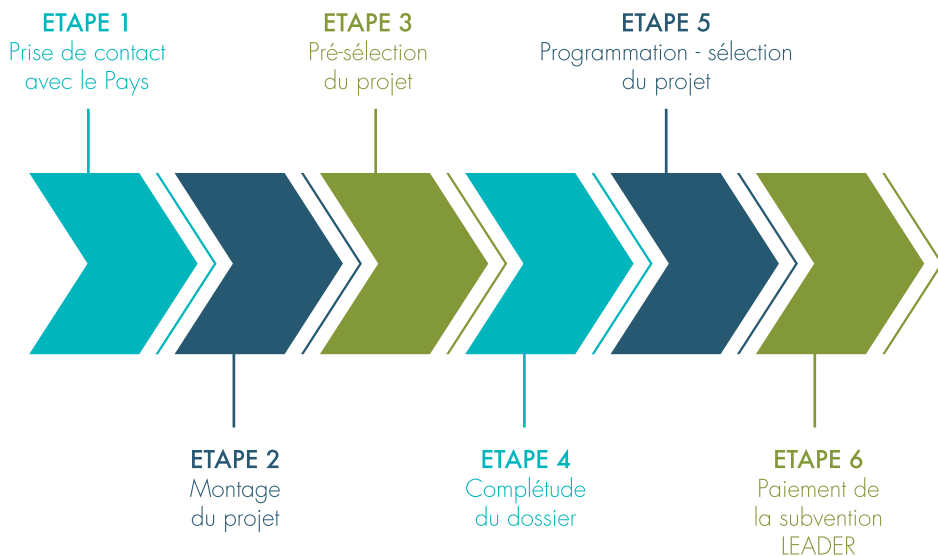
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles



JUSQU'À 10 000€*
pour les dépenses matérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

